

ÉQUATEUR - Adoption d'une série de Pactes en faveur de l'enfance et de l'adolescence

ALAI

mardi 22 mai 2018, mis en ligne par [Françoise Couëdel](#)

Vendredi 11 mai 2018.

L'Équateur a obtenu des avancées sociales significatives sur différents fronts au cours des dernières années ; néanmoins certains indicateurs sont préoccupants en plusieurs points qui concernent les droits des enfants, filles et garçons, et des adolescentes et adolescents comme l'ont constaté les Nations unies ces derniers mois. Les niveaux de violence intrafamiliale, le taux de grossesses chez les adolescentes, le harcèlement sexuel et l'exploitation sexuelle exercés à l'encontre des mineurs (spécialement dans les zones d'exploitation pétrolière et minière, liée aussi au tourisme) entre autres, sont particulièrement préoccupants.

Pour faire face à ces problèmes, et dans le but de respecter les recommandations du Comité des Droits de l'enfant de l'ONU, le gouvernement équatorien vient d'annoncer la signature d'une série de Pactes en faveur de l'enfance et de l'adolescence qui représentent un engagement pour la mise en application d'un plan d'action destiné à infléchir les limites qui perdurent dans les politiques publiques.

Dans un entretien avec ALAI, la ministre de l'inclusion économique et sociale, Berenice Cordero, a reconnu, par exemple, qu'en Équateur 2 enfants sur 10 ont une taille inférieure à la norme de leur âge, tandis qu'au Pérou le chiffre est inférieur - de 1 sur 10 -, bien que le Pérou n'ait pas réalisé le même effort d'investissement social, il semble que les mesures prises ont été plus efficaces pour combattre la dénutrition infantine.

La ministre a déclaré que les mesures envisagées comprennent des campagnes d'information pour prévenir la violence dans les foyers, de meilleurs contrôles, de l'assistance aux familles pour prévenir, entre autre, le cyberharcèlement. Elle envisage également une plus grande proximité avec les organismes de la société civile, comme les réseaux contre la violence et les organismes de défense des droits des enfants.

Pour ce qui touche à la violence intrafamiliale, les études indiquent que 33% des enfants et adolescents ont été violentés au sein du foyer ; 47% des pères ont usé de châtiments corporels ; et 21,4% des enfants et adolescents ont été victimes d'abus sexuels. Six femmes et fillettes sur dix de 15 à 64 ans ont été victimes de violences à un moment ou un autre de leur vie. En outre, une femme sur quatre a été victime dans le pays de violences sexuelles, dont 25,7% ont été agressées avant leurs 18 ans.

Face à une telle situation est envisagé, parmi d'autres mesures, un plan intersectoriel pour lutter contre toute forme de violence physique, sexuelle et psychologique, dans le milieu institutionnel, social et familial, et une campagne de communication éducative, par le biais des media publics, qui vise à « rompre le silence » et à agir immédiatement pour venir en aide aux victimes et pour signaler, détecter et prévenir opportunément les cas de violence, de harcèlement scolaire et d'abus sexuel.

Le travail des enfants a été réduit, en quelques années, de six cent mille à trois cent mille enfants, mais nombreux sont encore ceux qui travaillent et ne sont pas scolarisés, surtout dans les zones rurales. Plus encore, selon les enquêtes chez les enfants scolarisés, un sur 5 est victime de harcèlement scolaire ; 29% des adolescents de 12 à 17 ans souffrent de violences de la part de leur camarade ; et 10% des élèves de 11 à 18 ans se disent victimes de cyberharcèlement.

Les Pactes que le gouvernement approuvera comprennent 10 points : internet plus sûr, garantie de produits équatoriens élaborés sans usage de la violence et du travail des enfants, lutte contre la violence infligée aux enfants et adolescents, le tourisme sexuel, le racisme, contre la violence dans les pratiques sportives, code éthique destiné aux entraîneurs, lutte contre l'exploitation sexuelle, la grossesse des adolescentes, contre le trafic et la traite et pour l'attention aux enfants et adolescents souffrant de handicap.

Dans les 10 à 15 dernières années, l'Équateur a doublé le budget social et a enregistré des avancées significatives qui comprennent, entre autres, une réduction de la pauvreté due à la non-satisfaction des besoins de base, de 51,6% à 32,9% (2005-2015) ; une meilleure répartition des revenus (coefficient de Gini de 0,565 à 0,475) ; et un accroissement du taux de scolarisation secondaire, qui est passé de 43,9% à 72% (entre 2000 et 2015).

La ministre reconnaît, néanmoins, que les défis à relever sont nombreux, elle espère que le programme des Pactes puisse contribuer à y faire face. C'est une solution qu'elle considère comme novatrice dans la région.

Traduction de **Françoise Couëdel**.

Texte original (espagnol) : <https://www.alainet.org/es/articulo/192774>.